



# COMMUNE DE LE VAUD

C.P. 31 – 1261 LE VAUD  
www.levaud.ch



Greffe 022 366 25 62  
greffe@levaud.ch  
Contr. habitants 022 366 45 25  
Bur. étrangers habitant@levaud.ch  
Bourse 022 366 45 29  
bourse@levaud.ch  
Téléfax 022 366 45 26

**Conseil communal  
de et à  
1261 LE VAUD**

Le Vaud, le 21 août 2023  
SP/ba-10.03

Responsable municipal : M. S. Pécoud, Syndic

## Préavis municipal n° 12/2023

**Demande d'un crédit de CHF 95'000.- pour l'étude de la 1<sup>ère</sup> phase de mises à niveau de notre adduction d'eau.**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

### Préambule

---

Notre adduction d'eau, c'est-à-dire notre réseau d'eau potable dans son ensemble, des puits aux pompes, des réservoirs aux canalisations ainsi que le captage de notre source, présente depuis quelques années des lacunes de sécurité et des défaillances techniques plus ou moins importantes.

Ce préavis a pour objet une demande de crédit destinée à financer l'étude de la 1<sup>ère</sup> phase des travaux visant à remédier à ces problèmes.

Cette étude aboutira à un préavis de demande de crédit pour la réalisation de cette dernière.

## Objets du préavis

---

Notre réseau d'eau potable est structuré par deux documents.

- Le PDDE, Plan Directeur de la Distribution de l'Eau, outil de gestion de notre réseau.
- Le MAC, Manuel d'Autocontrôle qui structure les contrôles de qualité de notre eau.

En 2004, le Plan Directeur de la Distribution de l'Eau de Le Vaud était entériné par les autorités cantonales. Ce plan recommandait déjà une majorité des travaux que cette étude propose d'examiner.

En 2020, la révision complète de notre Manuel d'Autocontrôle a poussé la Municipalité à effectuer une inspection approfondie de son système d'adduction in situ.

En dehors des sollicitations régulières du Canton, le constat de l'état de notre adduction ainsi que des pannes à répétition l'ont convaincue de la nécessité d'entreprendre des travaux conséquents sur le réseau, au-delà d'une simple mise en conformité basée sur des normes changeantes.

La Municipalité a donc mandaté en 2021 le bureau d'ingénieurs hydrauliciens RIBI SA afin de mener à bien le diagnostic complet de nos installations.

Suite à ce diagnostic, une séance de coordination entre l'OFCO, l'ECA, RIBI SA et la Municipalité a eu lieu afin de planifier les mesures à entreprendre.

Lors de cette séance il a été décidé de scinder l'étude, respectivement la réalisation, en deux phases.

### Phase 1

- Remplacement de la chambre de captage de la source des Rafforts et suppression éventuelle des deux chambres intermédiaires.
- Nouveau forage du puits de la Torne.
- Nouveau forage du puits du Clusel.
- Mise hors service vraisemblable du réservoir et de la STAP du Bornalet.

### Phase 2

- Assainissement des réservoirs des Rafforts.

Le présent préavis traite uniquement de l'étude de la 1<sup>ère</sup> phase.

Cette étude comprend également :

- L'établissement du devis général de réalisation des mesures.
- Les appels d'offre aux diverses entreprises.
- La création du dossier de mise à l'enquête.

## Situation actuelle

---

Notre système d'adduction d'eau, bien qu'opérationnel, présente des lacunes importantes de fonctionnement et de sécurité.

Les manquements aux normes et les défaillances du réseau sont listés de manière succincte ci-dessous :

### **Télégestion**

Le système d'exploitation utilisé pour la gestion informatique de notre réseau date de 2008. Microsoft a cessé de le prendre en charge en janvier 2020.

### **Source des Rafforts**

La chambres de captage ainsi que les chambres intermédiaires présentent divers états de dégradation allant de légèrement endommagées à complètement détériorées.

Ces chambres ne respectent plus les normes actuelles.

Le système UV de traitement de cette eau est défaillant et se met fréquemment en mode « sécurité ».

### **Chambre liaison Bassins**

Vanne Clayton défaillante.

Il n'existe pas d'accord avec Bassins pour l'entretien des installations de cette chambre.

### **Puits de la Torne**

Encroûtement du tube crépiné du puits. Ce colmatage se traduit par un déficit de production.

Pompe défectueuse.

Processus de demande de concession cantonale de pompage non effectué.

### **Puits du Clusel**

Encroûtement du tube crépiné du puits. Ce colmatage se traduit par un déficit de production.

Bâtiment extérieur fait de briques de ciment. Cet ouvrage est en mauvais état.

Pompe surdimensionnée ne permettant pas une exploitation correcte du puits.

Servitude d'accès en véhicule inexistante.

Processus de demande de concession cantonale de pompage non effectué.

### **Puits du Jordils**

Processus de demande de concession cantonale de pompage non effectué.

### **Station de pompage du Bornalet**

Le réservoir ne respecte plus les normes actuelles.

## Buts

---

Ce préavis a pour but de réaliser l'étude des travaux qui serviront à remédier aux manquements de notre réseau, ceci afin de garantir :

- Un approvisionnement en eau potable en quantité suffisante.
- La meilleure qualité d'eau possible.
- Une couverture des besoins pour la défense incendie.
- Une optimisation de la gestion de nos ressources.

## Chronologie

---

2004		Approbation de notre PDDE par le SCAV, actuellement OFCO. Notre PDDE prévoit la rénovation des puits de la Torne et du Clusel ainsi que l'abandon de la STAP du Bornalet et la réalisation des concessions ceci dans un avenir proche.
2012	mai	Demande de l'OFCE de finaliser les concessions et modification de la Torne, du Clusel ainsi que de l'abandon de la STAP du Bornalet
2016	avril	Relance de la part de l'OFCE quant à la modification de la Torne, du Clusel ainsi que de l'abandon de la STAP du Bornalet et de la délivrance des concessions de pompage.
2018	août	Inspection de routine de nos installations par l'OFCE. Multiples demandes de mise en conformité de notre réseau d'eau sous pression dont la suppression de la STAP du Bornalet.
2019	septembre	Défaillance définitive de la pompe du puits de la Torne. Contrainte technique empêchant le remplacement de la pompe défectueuse par l'installation d'une pompe à débit variable. Installation d'une pompe de secours.
2019	novembre	Rencontre entre la Municipalité, l'OFCE et le bureau RIBI, sur demande de l'OFCE. Demande de la part de la Municipalité d'un délai pour la mise en conformité de la STAP du Bornalet.
2020		Étude de diverses variantes de remise en conformité de la STAP par la Municipalité. Abandon de l'idée de maintenir la station de pompage du Bornalet. Inscription au budget 2021 d'un montant pour le diagnostic de nos ouvrages et la création d'un rapport technique.
2020	septembre	Finalisation de notre manuel d'autocontrôle.
2021	novembre	Remise du rapport technique par le bureau RIBI.
2022	février	Dernières corrections du rapport technique après relecture de celui-ci par la Municipalité. Ce rapport fait office d'étude préliminaire.
2022	mars	Séance de coordination avec l'ECA, RIBI SA, l'OFCE et la Municipalité pour la planification des actions.
2022	Avril	Offre de prestation du bureau RIBI pour mener à bien l'étude de la phase 1 des mises à niveau de l'adduction de notre eau potable.
2023	septembre	Présentation du préavis de demande de crédit d'étude.
2023	octobre	Inspection de routine de nos installations prévue par l'OFCE.

## Coûts estimés

<b>Honoraires ingénieur hydraulicien</b>			
<b>libellé</b>		<b>Heures estimées</b>	<b>Honoraires HT</b>
Étude du projet	Avant-projet	78	10'764
	Projet de l'ouvrage	217	29'946
	Procédure de demande d'autorisation au Canton et dossier de mise à l'enquête	24	3'312
Appel d'offre	Appels d'offre, comparaison des offres, proposition d'adjudication	98	13'524
Frais de déplacement et de secrétariat			2'300
<b>Total honoraires ingénieur hydraulicien</b>			<b>59'846</b>

<b>Honoraires hydrogéologue</b>			
<b>libellé</b>		<b>Honoraires HT</b>	
Établissement du projet	Détermination des caractéristique techniques des puits Etablissement des coupes techniques prévisionnelles	2'500	
	Constitution du dossier d'appel d'offre pour construction Contact et envoi aux entreprises de forages spécialisées Comparatif des offres pour adjudication	2'500	
Rapport pour dossier d'enquête	Établissement du rapport pour enquête, comprenant construction et demande de concession	4'700	
Coordination, séances et frais	Coordination avec le bureau d'ingénieur	2'500	
Frais de déplacement et de secrétariat		1'500	
<b>Total honoraires hydrogéologue</b>			<b>13'700</b>

<b>Honoraires du géomètre</b>			
Plans de géomètre pour enquête et concessions		5'000	

<b>Total des honoraires d'étude</b>			
Total honoraires HT		78'546	
Imprévus HT	Prestations tierces	7'500	
Total HT		86'046	
<b>Total</b>	<b>TTC</b>	<b>92'671</b>	

## Financement

---

Il est prévu de financer cette somme par le ménage communal.

## Amortissement

---

En cas de réalisation de l'objet étudié, les coûts de l'actuel préavis seront intégrés au compte d'investissement dudit objet pour être amortis sur la même durée que celui-ci par le compte de fonctionnement 810.3310.00.

En cas de non-réalisation de l'objet étudié, les coûts du présent préavis seront amortis sur 5 ans par le compte de fonctionnement 810.3310.00.

## Conclusions

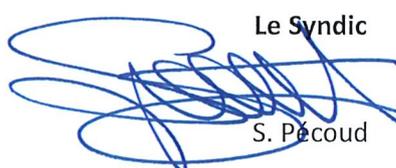
---

Vu ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil Communal de bien vouloir accepter les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal n° 12 / 2023 :  
Demande d'un crédit de CHF 95'000.- pour l'étude de la 1ère phase de mises à niveau de notre adduction d'eau,
- Ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'examiner ce préavis,  
Ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis,
- Considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour de manière réglementaire,
- Accepte le préavis municipal n° 12/ 2023 :  
Demande d'un crédit de CHF 95'000.- pour l'étude de la 1ère phase de mises à niveau de notre adduction d'eau,
- Accepte de financer la somme de CHF 95'000.- par le ménage communal,
- Accepte en cas de réalisation de l'objet étudié,  
d'amortir cette somme simultanément et sur la même durée que l'objet réalisé, par le compte 810.3310.00,
- Accepte en cas de non-réalisation de l'objet étudié,  
d'amortir cette somme sur 5 ans par le compte 810.3310.00.

Ainsi approuvé en séance de Municipalité du 21 août 2023  
pour être soumis au Conseil Communal de Le Vaud.

Au nom de la Municipalité de Le Vaud

Le Syndic  
  
S. Pécoud



La Secrétaire  
  
B. Aellen

## Liste des acronymes

ECA	Etablissement Cantonal d'Assurance
MAC	Manuel d'AutoContrôle
OFCO	Office de la COnsommation
PDDE	Plan Directeur de la Distribution de l'Eau
SCAV	Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires
STAP	STAtion de Pompage